



**Conférence  
des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr.  
GÉNÉRALE

TD/B/COM.1/EM.30/1  
13 septembre 2006

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Commission du commerce des biens et services, et des produits de base  
Réunion d'experts sur l'accès universel aux services  
Genève, 14-16 novembre 2006

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ\***

**I. Ordre du jour provisoire**

1. Élection du bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. L'accès universel aux services.
4. Adoption du rapport de la Réunion.

**II. Annotations**

**Point 1: Élection du bureau**

1. Les experts sont invités à élire un président et un vice-président/rapporteur.

**Point 2: Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux**

2. L'ordre du jour provisoire figure dans la section I ci-dessus. Un programme détaillé sera distribué une semaine avant la Réunion.

---

\* Le présent document a été soumis à la date indiquée ci-dessus en raison de retards survenus dans la procédure.

**Point 3: L'accès universel aux services**

3. À sa dixième session, en février 2006, la Commission du commerce des biens et services, et des produits de base a décidé de convoquer une réunion d'experts sur l'accès universel aux services, en application du mandat énoncé dans le Consensus de São Paulo de juin 2004.

4. Les débats aideront les États membres de la CNUCED à mieux comprendre l'importance de l'accès universel aux services parmi les mesures prises pour améliorer les conditions de vie et renforcer la croissance économique, les capacités d'offre intérieure et le commerce des pays en développement. Les experts examineront les grandes orientations et les cadres réglementaires correspondants qui visent à améliorer l'accès universel et sa contribution au développement et à la réalisation d'autres objectifs de politique nationale.

5. Ils étudieront les secteurs de services essentiels du point de vue des infrastructures et de la population, et évalueront leur contribution au commerce et au développement ainsi que le rôle décisif qu'ils peuvent jouer dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Ils passeront en revue l'expérience acquise dans des secteurs de services spécifiques tels que l'éducation, l'énergie, la santé, les télécommunications et l'eau, afin de dégager des caractéristiques, des objectifs, des orientations et des enjeux transsectoriels, communs et considéreront aussi les aspects liés au commerce.

6. Il sera également question du rôle des pouvoirs publics et du secteur privé dans ces secteurs de services. Les participants étudieront les difficultés rencontrées pour assurer la fourniture de services adéquats aux populations pauvres et marginalisées et le type de mesures nécessaires pour assurer un accès universel à ces services.

7. Ils examineront l'expérience acquise et les mesures prises au niveau national pour assurer l'accès aux services et, pour ce faire, ils analyseront en quoi elles diffèrent d'un pays et d'un secteur à l'autre en fonction d'objectifs nationaux particuliers (par exemple, accessibilité/coût, efficacité, considérations budgétaires). Ils étudieront aussi certaines mesures spécifiques, dont l'obligation de service universel et les subventions, comment elles sont appliquées dans la pratique et les résultats obtenus.

8. Enfin, les participants examineront les liens entre les mesures relatives à l'accès universel et les règles internationales applicables au commerce des services, y compris les engagements pris dans le cadre de l'AGCS. Dans ce contexte, ils feront le point des négociations à l'OMC sur les services, en particulier des négociations sur l'amélioration de l'accès aux marchés et l'élaboration de futures disciplines relatives à la réglementation intérieure. Ils considéreront les moyens qu'auraient les pays en développement de tirer parti du secteur des services, aux niveaux national et international, pour améliorer l'accès universel aux services essentiels, et les difficultés qu'ils risquent de rencontrer.

9. Les exposés que présenteront des experts, des représentants du secteur public et du secteur privé, d'organismes de réglementation, ainsi que des négociateurs commerciaux, contribueront à une meilleure compréhension des options qui s'offrent aux pays en développement poursuivant dans ces secteurs des objectifs liés au commerce et au développement.

*Documentation*

TD/B/COM.1/EM.30/2      L'accès universel aux services: Note du secrétariat de  
la CNUCED

**Point 4: Adoption du rapport de la Réunion**

10. Le rapport de la Réunion d'experts sera soumis à la Commission du commerce des biens et services, et des produits de base à sa prochaine session. La Réunion d'experts voudra sans doute autoriser le Rapporteur à établir, sous l'autorité du Président, le rapport final après la clôture de la Réunion.

Les experts désignés par les États membres sont invités à soumettre de brèves communications (environ cinq pages) en tant que contribution aux travaux de la Réunion. Ces documents, dans lesquels les experts feront part de leur expérience, devraient être envoyés avant la Réunion. Ils seront distribués en séance sous la forme et dans la langue dans lesquels ils auront été reçus. Ils pourront traiter des questions suivantes:

- Qu'implique la notion d'accès universel aux services, notamment pour des secteurs et des pays déterminés? Quels sont les objectifs spécifiques de l'accès universel? Quel rôle l'accès universel joue-t-il en termes de bien-être socioéconomique et de développement?
- Quelles sont les caractéristiques fondamentales de l'accès universel aux services et des mesures en la matière, indépendamment des secteurs et des pays (par exemple équité, communauté d'objectifs, flexibilité, capacité de tirer parti des progrès technologiques, efficacité du ciblage et du suivi)?
- Quel rôle le gouvernement a-t-il joué et peut-il jouer dans la fourniture d'un accès universel aux services? Quel bilan peut-on en tirer?
- Quelles options stratégiques et réglementaires s'offrent aux gouvernements pour faciliter et financer l'accès universel aux services? En quoi diffèrent-elles selon les secteurs et les pays?
- Quels sont les effets probables de la participation du secteur privé à la poursuite des objectifs d'accès universel?
- Quels aspects de la politique de concurrence peuvent compromettre l'accès universel aux services?
- Quelles expériences, positives ou non, les pays ont-ils faites en matière d'accès universel aux services? Quelles sont les raisons des succès, des échecs?
- Quels sont les liens entre les mesures relatives à l'accès universel et l'AGCS? Comment la notion d'accès universel est-elle traitée dans l'AGCS (par exemple au regard des services fournis dans l'exercice du pouvoir gouvernemental, des subventions, de la réglementation intérieure, des obligations et engagements spécifiques contractés dans tel ou tel secteur, et du droit de réglementer)?
- Dans les négociations sur des engagements spécifiques, quelles sont les tendances en matière d'accès universel, en particulier pour les pays en développement?
- Quels sont les problèmes qui se posent pour concilier la réglementation intérieure et l'application de mesures d'accès universel, et ce particulièrement dans les pays en développement?

Les experts sont priés d'adresser leur communication avant le 30 octobre 2006 à M<sup>me</sup> Elisabeth Tuerk, Division du commerce international des biens et services, et des produits de base, Palais des Nations, CH-1211 Genève 10 (Suisse), télécopieur: +41 22 907 00 44, courriel: [elisabeth.tuerk@unctad.org](mailto:elisabeth.tuerk@unctad.org).